

***SYNDICAT MIXTE DE L'ECOLE  
DEPARTEMENTALE  
DE MUSIQUE ET DE DANSE DE L'ARDECHE***

**Compte rendu du Comité Syndical du 28 septembre 2010  
Salle de la bibliothèque - La Voulte sur Rhône à 19h00**

Compte rendu rédigé par :  
Marie-Joe ROUZEAU – Assistante de Direction du Syndicat Mixte

**Etaient présents :**

**Mesdames :** Laure HENTSCHEL suppléante avec voix délibérative

**Messieurs :** Yves BOULANGER, Président du Syndicat Mixte – Marc BOLOMEY, Paul BARBARY, Jean PAPPINI suppléant avec voix délibérative, Jean Luc CHAUSSIGNAND, Roland ROUCAUTE

**Etaient absents ou excusés :**

**Mesdames :** Marie-Claude JULLIEN, Danièle SERILLON, Claire NORADIAN, Claudine JOUFFRON, Mireille DESESTRET,

**Messieurs :** Olivier PEVERELLI, Bernard BONIN, Jacques CHABAL, Jean-Louis CHARRAS, Yves BAZIN, Henri BOUVIER

**Pouvoirs :** Jacques CHABAL donne pouvoir à Paul BARBARY, Monique PINET donne pouvoir à Yves BOULANGER

## ORDRE DU JOUR

- ✚ Décision modificative intégrant le F.C.T.V.A.
- ✚ Délibération : plafonnement à hauteur de 600 € de la participation du Syndicat aux formations individuelles des agents de l'Ecole Départementale
- ✚ Délibération demande d'inspection du ministère en vue du classement de l'Ecole Départementale en CRD
- ✚ Délibération : remboursement des frais de réparation d'une guitare pour un agent de l'Ecole Départementale
- ✚ Convention de partenariat avec le CNFPT pour les besoins en formation des agents du Syndicat Mixte
- ✚ Projet de Convention tripartite entre le Syndicat Mixte Ardèche Musique et danse et les communautés de communes « aux sources de la Loire » et « entre Loire et Allier »
- ✚ Tableau des effectifs  
Modification des postes des musiciens intervenants  
Recrutements au 1<sup>er</sup> septembre 2010
- ✚ Calendrier prévisionnel des prochains comités syndicaux  
Questions diverses

Monsieur le Président procède au décompte des membres présents et les remercie de leur présence, le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte. L'ordre du jour est modifié avec le retrait de la délibération :

- ✚ Délibération : remboursement des frais de réparation d'une guitare pour un agent de l'Ecole Départementale

et le rajout de la délibération :

- ✚ Délibération : Convention pour une formation diplômante auprès du CEFEDM pour trois agents

Le compte rendu du comité syndical du 18 juin 2010 est adopté à l'unanimité.

**Délibération : Décision Modificative N°1 - affectation du FCTVA afférent aux dépenses réalisées en 2009**

Le montant encaissé s'élève à 5 600 €.

Monsieur le Président propose d'affecter cette somme à l'acquisition d'instruments pour l'école départementale.

Les mouvements nécessaires sont :

Compte de recettes 10 222	5 600 €	
Compte de dépenses 2188		5 600 €

Après en avoir délibéré,

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

le Comité Syndical, à l'unanimité approuve l'affectation de la somme de 5 600 € pour l'acquisition d'instruments et autorise Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires pour cet investissement.

**Délibération : Participation financière du Syndicat Mixte aux formations facultatives des agents du syndicat Mixte**

Monsieur le Président propose d'apporter une participation financière plafonnée à hauteur de 600 € pour les formations individuelles demandées par les agents.

Cette participation ne pourra intervenir qu'une fois par an et par agent, dans la limite d'une enveloppe budgétaire de 5000 €.

Les critères de sélection des demandes sont les suivants :

- *Pertinence par rapport au projet d'établissement ou enseignement dispensé ou rôle dans l'établissement – Préparation au concours ou à l'examen professionnel*  
*Deux types de formation sont à distinguer : les formations ponctuelles ou les formations longues, sur trois années, dans ce dernier cas seules seront acceptées les formations diplômantes en lien avec la pratique professionnelle de l'agent*
- *Agents qui n'ont pas suivi de formation depuis longtemps*

Pour l'exercice 2011, l'agent devra présenter le programme de la formation accompagné d'un devis ou d'une estimation financière au plus tard le 30 novembre pour l'année N+1.

Pour l'exercice 2010, les demandes en attente seront examinées avant le 15 octobre 2010.

Pour la mise en œuvre de cette aide, Monsieur le Président propose deux projets de convention :

une convention tripartite entre l'agent, l'organisme de formation et le syndicat lorsque le montant de la formation excède 600 €

une convention bipartite entre l'organisme de formation et le syndicat lorsque le montant n'excède pas 600 €

L'autorité territoriale pourra opposer un refus, dans le cas d'un deuxième refus, la demande devra être présentée à la prochaine commission administrative paritaire.

Monsieur le Président demande aux membres d'approuver le versement d'une participation de 600 € pour la formation individuelle facultative des agents et leur demande de l'autoriser à signer les conventions à intervenir avec les intéressés.

Le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Approuve la participation du Syndicat Mixte à hauteur de 600 € par formation dans la limite de l'enveloppe budgétaire de 5000 €

Autorise Monsieur le Président à signer les conventions à venir

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget.

**Délibération : Demande de classement de l'Ecole Départementale en conservatoire à rayonnement départemental**

Le Président demande l'autorisation au comité syndical de solliciter le Ministère de la Culture pour entrer dans une démarche de préfiguration afin d'obtenir le classement de l'établissement en conservatoire à rayonnement départemental

Le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents  
Pour : 16 . Contre : 0 Abstention : 0

Autorise le président à solliciter le Ministère de la Culture en vue d'obtenir le classement de l'Ecole Départementale en conservatoire à rayonnement départemental

**Délibération : Projet de convention de partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale et le Syndicat Mixte**

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical un projet de convention avec le CNFPT pour permettre à l'ensemble du personnel du Syndicat Mixte l'accès aux actions de formation qu'il dispense.

En effet, afin de proposer une réponse adaptée à la demande en nette croissance, en besoins en formation des collectivités territoriales et de leurs agents, la délégation Rhône-Alpes Grenoble a augmenté et diversifié ses actions de formation donnant lieu à une contribution des collectivités hors cotisation.

La législation exige que les échanges de prestations, avec contrepartie financière, réalisés entre organismes publics, donnent lieu à passation de convention.

Le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents  
Pour : 16. Contre : 0 Abstention : 0

Approuve le projet de convention tel qu'il est présenté

Autorise Monsieur Yves BOULANGER à signer la convention de partenariat avec le CNFPT.

**Délibération : Convention partenariale tripartite entre le Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse et les Communautés de Communes « Entre Loire et Allier », « Sources de la Loire »**

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical une convention tripartite entre le Syndicat Mixte et les communautés de communes « entre Loire et Allier » et « Sources de la Loire » en vue de l'entrée en préfiguration d'une nouvelle antenne au sein de laquelle des cours de musique seront dispensés sur les communes de Coucouron et Saint Cirque en montagne.

La législation exige que les échanges de prestations, avec contrepartie financière, réalisés entre organismes publics, donnent lieu à passation de convention.

Monsieur le président demande au Comité Syndical de l'autoriser à signer la convention ci-annexée

Le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents  
Pour : 16 . Contre : 0 Abstention : 0

Approuve le projet de convention tel qu'il est présenté

Autorise Monsieur Yves BOULANGER à signer la convention de partenariat tripartite en vue de la préfiguration d'adhésion de l'antenne « Les Sources ».

**Délibération : Convention pour une formation diplômante auprès du CEFEDM pour trois agents**

Monsieur le Président expose

Dans le but de mettre en place une formation continue ouverte aux enseignants de notre établissement d'enseignement artistique spécialisé et, à cette fin, de mettre en œuvre une

formation menant au diplôme d'Etat dans les départements de l'Ardèche, de la Loire et du Rhône, il est proposé de signer une convention avec le CEFEDM et le conseil général.

Cette convention a pour but de permettre à trois de nos agents de bénéficier des prestations du CEFEDM sur une durée de 3 ans, à compter de juillet 2010 jusqu'en octobre 2013, en vue d'atteindre le diplôme d'Etat menant au grade d'Assistant spécialisé d'enseignement artistique, pour les disciplines piano jazz, batterie, clarinette.

A cette fin, Monsieur le Président propose que cette formation soit financée pour moitié par le conseil général et le syndicat mixte

Le montant de cette formation pour trois agents s'élève à

9150€ TTC (soit neuf mille cent cinquante euros par salarié et pour les trois ans), soit 27450€ TTC (soit vingt sept mille quatre cent cinquante euros pour les trois années et pour les trois salariés)

Pour le syndicat mixte, les modalités de règlement sont définies comme suit :

- Période 1 : septembre 2010 : 3431,25 €
- Période 2 : septembre 2011 : 3431,25 €
- Période 3 : septembre 2012 : 3431,25 €
- Période 4 : septembre 2013 : 3431,25 €

Le Comité Syndical à la majorité des membres présents

Pour : 15 . Contre : 0 Abstention : 1

Approuve le montant de la dépense

Autorise Monsieur le Président à signer la convention tripartite ci-annexée

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget.

#### **Délibération : Tableau des effectifs**

Monsieur le Président soumet au comité syndical la nécessité d'établir un tableau des effectifs unique de l'ensemble du personnel de Ardèche Musique et Danse – l'Ecole Départementale. Ce tableau reprend l'ensemble des créations de postes jusqu'à ce jour.

Il est donc nécessaire de retirer les délibérations ayant créé ou modifié ces postes depuis 2002, date de création du syndicat mixte, à savoir :

n° 04/2001-n° 31/2001-n° 42/2002-n° 54/2002-n° 65/2003-n° 93/2004-n° 115/2005-n° 121/2005- n° 135/2005-n° 136/2005-n° 150/2006-n° 152/2006-n° 162/2007-n° 167/2007-n° 183/2007-n° 185/2007-n° 214/2008 -n° 216/2008-n° 217/2008-n° 218/2008-n° 219/2008-n° 220/2008-n° 224/2008 -n° 225/2008-n° 231/2008-n° 232/2008-n° 238/2009-n° 239/2009-n° 240/2009-n° 241/2009-n° 242/2009-n° 243/2009-n° 257/2009-n° 264/2009-n° 270/2010-n° 271/2010-n° 275/2010- n°286/2010-n°287/2010-n°289/2010-n°290/2010-n°291/2010-n°298/2010

Le comité syndical après en avoir délibéré,

Pour 16 Contre 0 Abstention 0

décide à l'unanimité de valider sur le principe le tableau des effectifs ci-après annexé.

Emploi AEA/ASEA : 20h00

Emploi PEA : 16h00

Emploi administratif et technique : 35h00

### SECTEUR CULTUREL ENSEIGNANT MUSIQUE DANSE

Catégorie	GRADE STATUTAIRE	Discipline - Fonction	Emploi budgétaire en heures	Emploi pourvu en heures	Emploi non pourvu en heures	TPS PARTIEL
B	ASEA	batterie musique actuelle/BF/battucada/coordination département MA	20,00	20,00		
B	AEA	saxophone/clarinette/formation musicale/BF/coordinateur d'antenne	13,50	13,50		
B	ASEA	batterie musique actuelle/battucada/MAO	20,00	20,00		
B	AEA	guitare	20,00	20,00		
B	ASEA le	musicien intervenant/chorale/battucada/coordinateur d'antenne	6,00	6,00		
B	ASEA	guitare jazz/guitare MA/éveil	18,75	18,75		
B	ASEA	chant/piano/CHAM/musique de chambre	20,00	20,00		
B	ASEA	musicien intervenant	20,00	20,00		
B	AEA	FM/clarinette/coordinateur d'antenne	19,50	19,50		
B	AEA	piano/musique de chambre	19,75	19,75		
B	AEA	eveil	4,00	4,00		
B	AEA	FM/chorale	3,00	3,00		
B	ASEA	trompette/trombone	5,50	5,50		
B	AEA	batterie musique actuelle/percussion/battucada/BF	19,75	19,75		

B	ASEA	danse contemporaine	7,00	7,00		
B	AEA	guitare	4,50	4,50		
B	AEA	trombone/FM	3,50	3,50		
B	AEA	piano jazz/accompagnement piano	17,50	17,50		
B	ASEA	trombone/tuba/orchestre d'harmonie/BF/coordination département	11,00	11,00		
B	AEA	batterie	3,50	3,50		
B	AEA	accordéon/atelier musique traditionnelle	3,75	3,75		
B	AEA	FM/eveil/orchestre d'harmonie/coordonateur d'antenne	14,50	14,50		
B	AEA	BF	1,50	1,50		
B	AEA	piano/musique de chambre	3,25	3,25		
B	AEA	basse/contrebasse	5,50	5,50		
B	AEA	piano/musique de chambre	6,50	6,50		
B	AEA	violoncelle	3,00	3,00		
B	AEA	batterie jazz/batterie musique actuelle	6,75	6,75		
B	AEA	formation musicale	20,00	20,00		
B	AEA	technique vocale/chorale	8,50	8,50		
B	AEA	flute traversière/flute à bec	7,25	7,25		
B	AEA	flute jazz/saxophone jazz	14,50	14,50		
B	ASEA	musicien intervenant	12,00	12,00		
B	ASEA	musicien intervenant	14,00	14,00		

B	AEA	musicien intervenant	16,50	16,50		
B	ASEA	musicien intervenant	16,00	16,00		
B	ASEA	musicien intervenant	19,25	19,25		
B	AEA	musicien intervenant	3,00	3,00		
B	AEA	musicien intervenant	19,75	19,75		
B	ASEA	musicien intervenant	8,50	8,50		
B	ASEA	musicien intervenant	18,00	18,00		
B	ASEA	musicien intervenant	18,75	18,75		
B	ASEA	formation musicale	7,50	7,50		
B	AEA	trompette/BF	8,00	8,00		
B	AEA	guitare musique actuelle/guitare électrique	15,50	15,50		
B	AEA	formation musicale piano jazz accompagnement piano coordination pédagogique	15,00	15,00		
B	ASEA	saxophone jazz	7,25	7,25		
B	ASEA	musicien intervenant/clarinette/musique de chambre	20,00	20,00		
B	ASEA	guitare jazz	20,00	20,00		
B	ASEA	flute traversière/chorale	20,00	20,00		
B	AEA	percussion/batterie musique actuelle/BF/xylophone	13,75	13,75		
B	AEA	FM/chorale/piano	19,75	19,75		
B	AEA	piano/intervenant en milieu scolaire	20,00	16,00		* 80 %
B	ASEA	violoncelle	12,00	12,00		
B	ASEA	violon	10,00	10,00		
B	AEA	flute traversière/formation musicale	11,25	11,25		

B	AEA	clarinette/intervenant en milieu scolaire	10,00	10,00		
B	ASEA	formation musicale	20,00	20,00	0,00	
B	AEA	guitare musique actuelle/MAO	20,00	20,00		
B	AEA	violon	10,00	10,00		*50 %
B	AEA	violon/alto	20,00	20,00		
B	ASEA	chorale/musicien intervenant/coordinatrice d'antenne	20,00	20,00		
B	AEA	piano/CHAM/orgue	20,00	16,00		* 80 %
B	ASEA	guitare	7,25	7,25		
B	ASEA	flute traversière/formation musicale	20,00	20,00		
B	ASEA	accompagnement piano	20,00	12,00		* 60 %
B	AEA	formation musicale/ensemble vocal	20,00	20,00		
B	ASEA	violon	15,00	15,00		
B	ASEA	formation musicale/violon/chorale/CHAM	20,00	20,00		
B	ASEA	violon/musique de chambre/coordination d'antenne	20,00	20,00		
B	AEA	piano/accompagnement piano	12,75	12,75		
B	ASEA	accordéon/musique traditionnelle/coordonateur de département	18,00	18,00		
A	PEA	cor	1,00	1,00		
B	ASEA	formation musicale/piano/coordonateur d'antenne	20,00	20,00		
B	AEA	formation musicale/clarinette/coordonateur d'antenne	20,00	20,00		
B	ASEA	formation musicale/chorale/éveil	20,00	16,00		* 80 %
B	ASEA	hautbois	5,00	5,00		



B	ASEA	saxophone/orchestre/coordonateur d'antenne	20,00	20,00		
A	PEA	formation musicale/chorale/basson	4,00	4,00		
B	ASEA	piano	5,00	5,00		
B	ASEA	guitare musique actuelle/formation musicale	20,00	20,00		
B	ASEA	flute traversière	16,50	16,50		
B	ASEA	trompette	18,00	18,00		
B	ASEA	éveil/musicien intervenant	20,00	20,00		
B	AEA	trompette/eveil	14,50	14,50		
A	PEA	cor	3,50	3,50		
B	ASEA	danse contemporaine/coordination pédagogique	6,50	6,50		
B	ASEA	formation musicale/flute traversière/chorale	18,00	18,00		
B	AEA	piano/accompagnement piano	20,00	20,00		
B	AEA	saxophone/orchestre/big band/musique de rue	20,00	20,00		
B	AEA	éveil	2,00	2,00		
B	ASEA	musicien intervenant	15,00	15,00		
B	ASEA	musicien intervenant	18,00	18,00		

#### SECTEUR CULTUREL ENCADRANT

GRADE STATUTAIRE	GRADE STATUTAIRE	Discipline - Fonction	Emploi budgétaire en heures	Emploi pourvu en heures	Emploi non pourvu en heures	TPS PARTIEL
A	Professeur chargé de direction	Directrice	16,00	16,00		
A	PEA	directrice adjointe de bassin/coordonateur de département	16,00	16,00		
A	PEA	directeur adjoint de bassin/coordonateur de département	16,00	16,00		

B	ASEA	directeur adjoint de bassin/coordonateur de département	20,00	20,00		
A	PEA	directrice adjointe de bassin/coordonateur de département	16,00	16,00		

### SECTEUR ADMINISTRATIF

GRADE STATUTAIRE	GRADE STATUTAIRE	Discipline - Fonction	Emploi budgétaire en heures	Emploi pourvu en heures	Emploi non pourvu en heures	TNC
A	Attaché principal	Directeur Administratif et financier	35,00	35,00	0,00	
C	Adjoint administratif de 1ère classe	Assistante de direction gestionnaire droits de scolarité	35,00	35,00	0,00	
C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	secrétaire de bassin	35,00	28,00	0,00	* 80 %
B	Rédacteur chef	secrétaire de bassin	35,00	35,00	0,00	
C	Adjoint administratif de 2ème classe	secrétaire de bassin	35,00	35,00	0,00	
C	Adjoint administratif de 1ère classe	secrétaire siège	35,00	35,00	0,00	
C	adjoint administratif de 2ème classe	comptabilité	17,50	17,50	0,00	
C	Adjoint administratif de 1ère classe	gestionnaire personnel et paye	17,50	17,50	0,00	
C	Adjoint administratif de 2ème classe CAE	secrétaire de bassin	28,00	28,00	0,00	
c	adjoint administratif de 2ème classe	gestionnaire musiciens intervenants	17,50	17,50	0,00	

### SECTEUR TECHNIQUE

Catégorie	GRADE STATUTAIRE	Discipline - Fonction	Emploi budgétaire en heures	Emploi pourvu en heures	Emploi non pourvu en heures	
-----------	------------------	-----------------------	-----------------------------	-------------------------	-----------------------------	--

C	Adjoint technique de 2ème classe	régisseur	20,00		20,00	
C	Adjoint technique de 2ème classe CAE	technicien	30,00	30,00		
C	Adjoint technique de 2ème classe	régisseur	20,00	20,00		

### Questions diverses

La rentrée s'est déroulée de façon mouvementée principalement du fait de nombreux remplacements à pourvoir.

Deux nouveaux coordinateurs d'antenne ont été nommés, Nadine NORMAND à Bourg Saint Andéol et Loïc MAITRE à La Voulte sur Rhône.

Claire NORADIAN fait un point sur la situation de l'antenne de Bourg Saint Andéol, notamment au niveau du site web de l'Ecole Départementale qu'il convient de revoir car il y a régulièrement confusion lors de la consultation avec le site de « A vous de jouer ».

En ce qui concerne l'effectif de l'antenne, plusieurs familles ont retiré leurs fiches d'inscription, ce qui ramène pour la rentrée le nombre d'inscrits à environ 54 élèves. D'autre part, le parc instrumental acquis par l'association des parents d'élèves a été récupéré par ces derniers, il convient donc d'investir à nouveau pour le remplacer.

Thierry VILLEMIN travaille actuellement en concurrence avec AMD, structure qui l'employait auparavant.. L'association dans laquelle il exerce son activité est basée au collège de Bourg Saint Andéol, les parents d'élèves diffusent des rumeurs sur un total soutien du Conseil Général.

Yves BOULANGER remercie l'ensemble des élus de la commune pour leur soutien tout au long de la période de crise qu'a traversée l'antenne.

Jacques CHABAL précise qu'il convient de diffuser une information auprès des familles par voie d'affichage par exemple pour rappeler que l'Ecole Départementale vit et qu'elle est toujours présente.

### Calendrier des réunions

Jeudi 2 décembre Bureau à 18h00 et Comité Syndical à 19h00 à GUILHERAND GRANGES

Jeudi 4 et vendredi 5 novembre 2010 Assemblée Générale de l'ANED à GUILHERAND GRANGES.

#### Rappel des dates des conseils d'établissement

Bassin sud le mardi 9 novembre 2010

Bassin Vallée du Rhône mardi 30 novembre 2010

Bassin nord le jeudi 16 décembre 2010

Bassin centre le mardi 16 novembre 2010

jeudi 25 novembre 2010 CTP/ CHS/CAP

Afin de permettre aux élus du comité syndical qui le souhaitent d'être réellement impliqués dans l'activité de l'Ecole Départementale, il leur est possible de participer à différentes commissions :

- fête de l'Ecole Départementale
- frais de locaux
- développement territorial
- développement de l'activité danse

Une information sur ces différents dossiers sera diffusée par mail.

L'activité de la danse a débuté à la rentrée à Tournon dans de bonnes conditions, avec un effectif de 60 inscriptions.

Paul BARBARY présente cette nouvelle activité et notamment la mise en place des parquets dont l'installation par système de clips est très facile.

Monsieur Jean PAPPINI informe l'ensemble des membres présents de l'organisation d'un concert pour le 23 octobre 2010 sur sa commune à Champagne. La promotion de ce concert apparaîtra sur le site de AMD.